

Lorsque qu'un usager se présente sur place, l'agente administrative vérifie si un intervenant est disponible pour le rencontrer.

Si l'usager ne dispose pas de téléphone, il est essentiel d'explorer les possibilités de communication : courriel, organisme partenaire, autre intervenant, etc.

L'intervenant du centre de réadaptation en dépendance (CRD) rencontre l'usager sur place et effectue les actions suivantes :

- Effectuer la passation d'un outil de détection :
 - DÉBA (celui pour lequel l'usager nomme une problématique plus importante);
 - DEP-Ado.
- Évaluer le risque de surdose;
- Évaluer le risque de complication de sevrage;
- Évaluer le risque suicidaire;
- Estimer le risque d'homicide;
- Évaluer toute autre situation difficile;
- Planifier un plan sécuritaire si requis;
- S'assurer de faire la sensibilisation requise en lien avec les risques que présente la personne et s'assure de la continuité des soins et des services, selon le profil de l'usager.

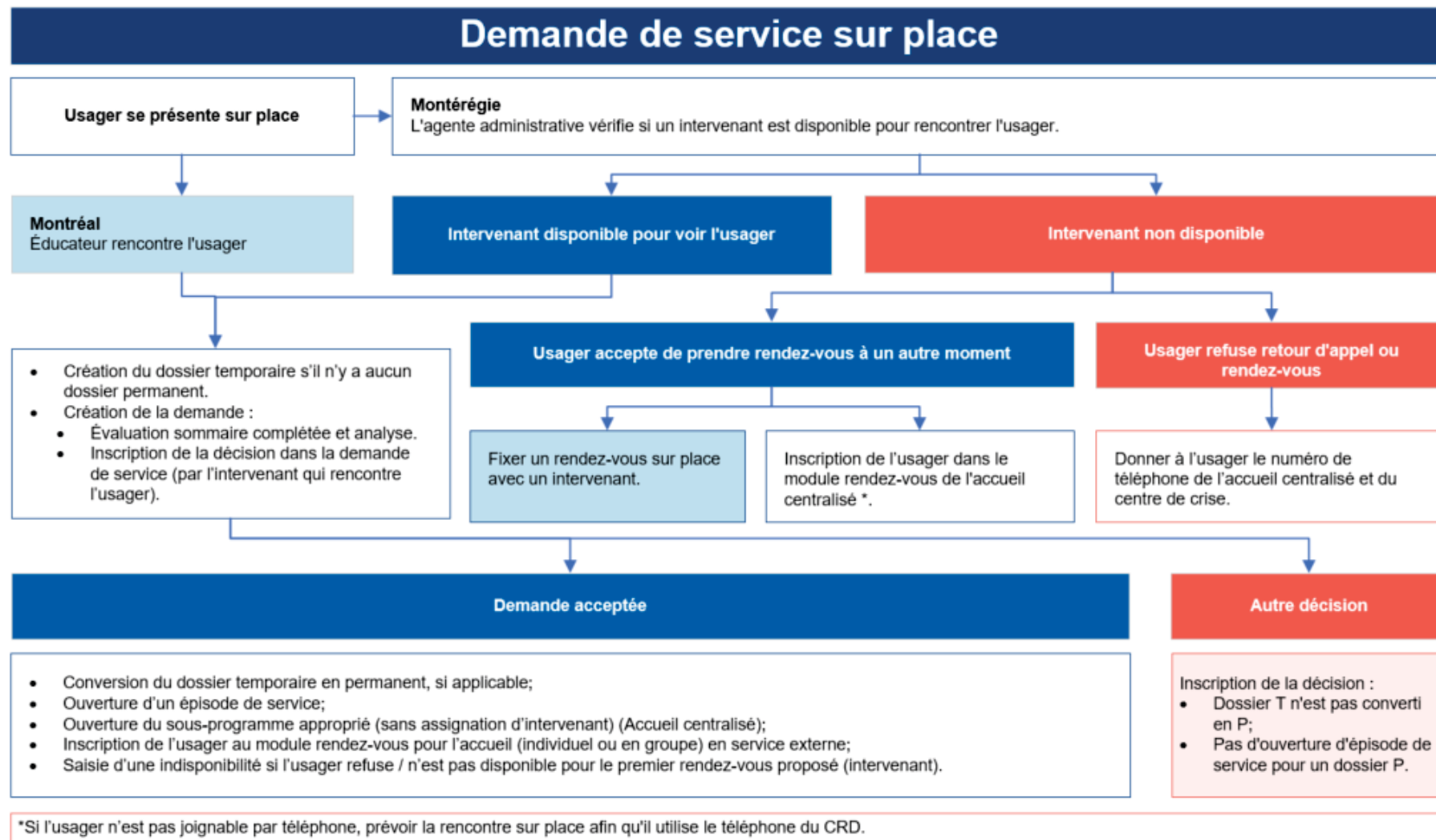
Si aucun intervenant n'est disponible pour compléter la demande de service avec l'usager, l'agente administrative devra (N/A pour Montréal) :

- Inscrire l'usager sur la liste de retour d'appel de l'accueil centralisé, si l'usager a un numéro de téléphone où le joindre;
- Fixer un rendez-vous sur place avec l'éducateur du CRD dans les meilleurs délais **ou** fixer un rendez-vous sur place avec l'accueil centralisé afin que l'usager utilise le téléphone du CRD (si l'usager n'est pas joignable par téléphone);
- Donner à l'usager le numéro de l'accueil centralisé et du centre de crise, si l'usager refuse le retour d'appel ou de prendre un rendez-vous.

Usagers à besoins particuliers : pour les usagers ayant des besoins particuliers (par exemple : besoin d'un interprète, mobilité réduite, usager avec un diagnostic de déficience intellectuelle, usager qui consomme dès le matin, etc.), favoriser un accueil individuel ou système en contactant le CRD pour les aviser des besoins particuliers et afin que celui-ci planifie un accueil adapté à la situation de l'usager.

Pour toute question ou besoin de soutien clinique, veuillez contacter la SAC AEO, votre PREC ou votre gestionnaire.

Références : N/A			
Outils cliniques associés :	N/A		Entrée en vigueur : 2024-08-13
Rédigé par : Ariane Poitras-Gagnon, spécialiste en activités cliniques – mécanisme d'accès adulte et accueil, évaluation et orientation	Approuvé par : Stéphanie Charron, cheffe de service – 2 ^e ligne dépendance Montérégie-Centre		Révision :
PRC-DPSMD - 10004	Direction émettrice : Direction des programmes Santé mentale et Dépendance		



Références : N/A			
Outils cliniques associés :	N/A		Entrée en vigueur : 2024-08-13
Rédigé par : Ariane Poitras-Gagnon, spécialiste en activités cliniques – mécanisme d'accès adulte et accueil, évaluation et orientation	Approuvé par : Stéphanie Charron, cheffe de service - 2 ^e ligne dépendance Montérégie-Centre		Révision :
PRC-DPSMD - 10004	Direction émettrice : Direction des programmes Santé mentale et Dépendance		